



**Fédération des associations
de familles monoparentales
et recomposées du Québec**

8059, boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec), H1Z 3C9

Téléphone : (514) 729-6666

Télécopieur : (514) 729-6746

www.cam.org/fafmrq

fafmrq.info@videotron.ca



**UNE OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LE SORT DES FAMILLES
MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES AU QUÉBEC**

Document préparé à l'intention des associations membres de la FAFMRQ

Février 2007

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Ça sent les élections au Québec ! Dans ce contexte, la FAFMRQ voit une véritable opportunité de faire avancer ses dossiers prioritaires, d'améliorer le sort des familles monoparentales et recomposées et d'augmenter la visibilité des associations qui leur viennent en aide. Il est certain, suite au déclenchement d'élections générales, que les candidatEs des divers partis intensifieront leurs démarches auprès des citoyennes et des citoyens de leur comté respectif. Or, l'un des moments où les représentantEs de la classe politique ont les oreilles les plus ouvertes, c'est sans contredit lorsqu'ils ou elles cherchent à se faire élire ! Pourquoi alors ne pas en profiter pour leur solliciter une rencontre afin de leur rappeler nos demandes et de connaître leurs intentions ? L'occasion est également excellente de rendre le travail des associations plus visible, tant auprès des candidatEs politiques, qu'auprès de la population en générale.

Des outils pour bien se préparer

Dans les documents que vous recevez aujourd'hui, vous trouverez des outils permettant de mieux vous préparer à rencontrer les candidates et les candidats de votre région.

Un premier document comprend les éléments suivants :

Dossiers prioritaires de la FAFMRQ

Cette section vous permettra de vous rafraîchir la mémoire sur les actions qui ont déjà été posées, de constater les résultats obtenus et de mieux saisir les enjeux. Les dossiers abordés sont :

- La lutte à la pauvreté
- Les pensions alimentaires pour enfants
- L'accessibilité aux études pour les responsables de familles monoparentales
- La conciliation famille – emploi – études
- Le financement des associations de familles monoparentales et recomposées

Suggestions de questions à poser aux candidatEs

À la suite de chaque dossier en lien avec les revendications de la FAFMRQ, une série de questions à poser aux candidatEs vous sont également suggérées afin de mieux connaître les intentions de chaque candidatE et de susciter des engagements de leur part.

Pour en savoir plus...

Pour ceux et celles qui aimeraient approfondir certaines questions particulières, cette section vous propose une liste de références utiles.

Deux outils de communication ont également été préparés :

Une lettre-type destinée aux candidatEs des divers partis politiques

Cette lettre vise à solliciter une rencontre avec les candidatEs de votre région. Rappelez-vous que les candidatEs veulent aller chercher le plus grand nombre de votes possibles, c'est donc fort probable qu'ils ou elles répondent positivement à vos demandes de rencontre.

Un communiqué à faire parvenir à vos médias locaux

Pourquoi ne pas profiter de la campagne électorale pour augmenter la visibilité de votre association ? Vous trouverez un communiqué à adapter et à faire parvenir, au nom de votre organisme, dans vos médias locaux (journaux, radio, télé). N'oubliez pas que la campagne électorale sera sans doute un sujet très couru et que les médias seront plus qu'heureux d'être alimentés.

LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE LA FAFMRQ

LUTTE À LA PAUVRETÉ

La lutte à la pauvreté se retrouve, depuis plusieurs années, tout en haut de la liste des dossiers prioritaires de la FAFMRQ. Pas étonnant puisque les familles monoparentales, particulièrement celles qui sont dirigées par une femme, sont parmi les plus pauvres au pays. **Au Québec, en 2003, le taux de faible revenu avant impôt pour l'ensemble de la population du Québec était de 22,5 %. Chez les familles biparentales, le taux de faible revenu était de 9,5 %, alors qu'il grimpait à 40,9 % pour les familles monoparentales et à 46,9 % pour les familles monoparentales dirigées par une femme.**

La Fédération a été partie prenante du processus qui a mené à l'adoption, en décembre 2002, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. L'un des objectifs de cette loi est de faire en sorte que le Québec se classe, d'ici 2013, parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. L'adoption de la loi a été suivie, en avril 2004, par un *Plan d'action gouvernemental* comprenant diverses mesures. Quatre ans après l'adoption de la loi, en dépit de certaines améliorations, le bilan gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté est loin d'être parfait. La loi n'est pas respectée dans son ensemble, notamment en ce qui concerne la clause d'impact qui introduit l'obligation, pour tout ministre, de faire état des impacts que pourraient avoir des propositions de loi ou de règlement sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté. Comme on le sait, diverses hausses tarifaires sont venues affecter les revenus des personnes au cours des dernières années. En effet, de 2004 à la fin de 2006, les frais d'électricité ont grimpé de 11 %, les frais de garde de 40 %, les frais de transport en commun de 18 % et l'essence de 35,5 %. Pendant ce temps, les prestations d'aide sociale n'ont été indexées qu'à moitié en janvier dernier. Or, aucune étude n'a été réalisée jusqu'à maintenant afin de mesurer les impacts des ces événements sur les personnes en situation de pauvreté.

D'autres événements se sont également produits depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. En juin 2005, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* a également été adoptée, suivie de l'adoption de son *Règlement* à l'automne 2006. Malheureusement, les personnes assistées sociales n'ont pas vu leur situation s'améliorer pour autant puisque les prestations ne couvrent toujours pas les besoins essentiels. **Dans le cas des parents qui ont des enfants en garde partagée, ces personnes ont même subi des pertes importantes puisque le temps de garde minimum pour reconnaître une garde partagée est passé de 20 % à 40 %.**

Récemment, le ministre de la Santé et de Services sociaux publiait sa **politique du médicament** dans laquelle il annonçait **la gratuité des médicaments pour toutes les catégories de personnes assistées sociales**. Même s'il s'agit-là d'un pas dans la bonne direction, cette mesure ne répond qu'en partie à la revendication initiale du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui était d'accorder la gratuité des médicaments à toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 12 000 \$.

Les gains les plus significatifs ont sans doute été réalisés au niveau de la fiscalité, notamment grâce à l'instauration des mesures *Soutien aux enfants* et *Prime au travail* en janvier 2005. Le *Soutien aux enfants* est beaucoup plus généreux que l'ancien régime d'allocations familiales et il a le mérite d'être universel. Quant à la *Prime au travail*, elle est une amélioration par rapport à l'ancien programme APPORT, mais elle a l'effet pervers de permettre aux entreprises de maintenir les salaires au plus bas.

Suggestions de questions à poser aux candidatEs :

- Si vous êtes éluEs, que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées en situation de pauvreté ?
- Quelle est la position de votre parti politique sur les questions suivantes : l'indexation complète des prestations d'aide sociale, un barème plancher qui couvre les besoins essentiels et qui ne peut être coupé ; la gratuité des médicaments pour les personnes ayant un revenu de moins de 12 000 \$; le salaire minimum ?

PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

En plus de participer aux divers comités de suivi (perception, fixation et médiation), **la FAFMRQ continue, depuis plusieurs années, à revendiquer que la pension alimentaire pour enfant cesse d'être considérée comme un revenu du parent gardien à l'aide sociale et au Programme de prêts et bourses.**

Depuis septembre 2004, le calcul de la contribution de l'étudiant exclut les premiers 1 200 \$ de pension alimentaire par année d'attribution. Cependant, on a vu un recul important au comité de révision des demandes dérogatoires depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure. Avant, une étudiante qui recevait une pension alimentaire pouvait déposer une demande allégée au comité, c'est-à-dire, sans avoir à fournir tous les documents requis. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement, les demandes concernant les cas de pensions alimentaires pour enfants ne sont plus recevables et sont traitées sur le même pied que les autres demandes. Les étudiantEs qui vivent cette situation doivent donc maintenant faire la preuve, hors de tout doute, que leurs études sont gravement compromises si elles n'obtiennent pas d'aide supplémentaire. **À l'aide sociale, il a fallu attendre jusqu'au 1^{er} janvier 2006 avant que l'exemption de 100 \$ par mois de pension alimentaire pour enfants ne soit étendue à toutes les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans.**

L'article 61 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* prévoyait la mise en place d'un comité de travail en vue de présenter des recommandations sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux. Après plusieurs années d'attente, le **Comité de travail interministériel a enfin déposé son rapport en juin 2006.** Au terme de ces travaux, le Comité interministériel a opté pour le *statu quo*. Parmi les avantages cités dans le choix de cette option, le rapport mentionne qu'elle n'engendre qu'un « *effet limité en ce qui a trait à la rétention ou à l'attraction au Programme d'assistance-emploi et elle ne va pas à l'encontre du principe d'incitation au travail* ». Au fond, le rapport ne fait que répéter les mêmes arguments que les différents gouvernements nous servent depuis toujours pour continuer à déduire la pension alimentaire pour enfants dans les programmes gouvernementaux. **On a peur que si on permet l'exemption complète de la pension alimentaire, les revenus des familles monoparentales assistées sociales soient tellement proches du salaire minimum, qu'elles ne fassent aucun effort pour aller sur le marché du travail.** Pourtant, les femmes cheffes de familles monoparentales sont toujours parmi les plus nombreuses à participer aux différentes mesures d'insertion lorsqu'elles sont disponibles. Par ailleurs, si un maigre revenu de pension alimentaire suffit pour rapprocher les revenus des familles assistées sociales de ceux des travailleuses et travailleurs au salaire minimum, c'est là un signe évident qu'il faut rehausser le salaire minimum !

Sur le plan financier, l'exemption complète de la pension alimentaire pour enfant impliquerait les coûts supplémentaires suivants : 1,3 M \$ pour l'aide au logement, 38 M \$ pour l'assistance-emploi et 7,2 M \$ pour le Programme de prêts et bourses.

Suggestion de question à poser aux candidatEs :

- Si vous êtes éluEs, quelles actions concrètes entendez-vous poser pour permettre l'exemption complète de la pension alimentaire pour enfants pour les prestataires de l'aide sociale et du Programme de prêts et bourses ?

ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES POUR LES RESPONSABLES DE FAMILLE MONOPARENTALE

Parmi les revendications portées de longue date par la FAFMRQ figure **la mise en place de mesures concrètes et adaptées aux besoins particuliers des responsables de famille monoparentale leur permettant un meilleurs accès aux études et ce, quelle que soit leur situation socio-économique.** L'un des moyens permettant le plus sûrement d'échapper à la pauvreté est l'accès à une éducation menant à des emplois de qualité. Si l'on considère que 80 % des nouveaux emplois créés aujourd'hui exigent des études post-secondaires, on comprend vite l'importance de permettre une véritable accessibilité aux études pour tous ceux et celles qui en font le choix. Cependant, comme l'université ne saurait convenir à toutes et à tous, des efforts devraient également être consentis dans le but de valoriser les domaines d'études techniques et professionnelles.

Or, les possibilités réelles d'accès aux études et d'insertion en emploi sont particulièrement limitées pour les responsables de famille monoparentale, surtout celles qui ont de jeunes enfants. Non seulement ces personnes doivent-elles surmonter des obstacles considérables liés au fait d'assumer seules leurs responsabilités parentales, mais en plus, les mesures existantes sont mal adaptées à leurs besoins particuliers. C'est le cas notamment du **Programme de prêts et bourses qui, en plus de continuer à considérer une partie de la pension alimentaire pour enfants dans le calcul de l'aide financière accordée, offre une couverture inadéquate des frais de garde et des autres frais de subsistance.**

Dégel des frais de scolarité

Dans son budget 2005-2006, le gouvernement libéral avait fait d'importantes coupures à l'Aide financière aux études. Heureusement, suite aux mobilisations étudiantes et citoyennes, le gouvernement a été forcé de réajuster son tir en rétablissant la situation à ce qu'elle était auparavant. Le gouvernement Charest avait également promis de ne pas dégeler les frais de scolarité pendant la durée de son présent mandat. Cependant, ce dossier refait de plus en plus souvent surface dans le débat public. Pour les tenants du dégel des frais de scolarité, les universités ont des déficits trop considérables et cela menacerait la qualité de l'enseignement supérieur. Pourtant, même si les frais de scolarité n'ont pas connu de hausses depuis 1994, les autres frais obligatoires exigés par les universités (qui ne sont pas encadrés par le gouvernement) sont montés en flèche (en 2006-2007, la moyenne québécoise des autres frais est de 624 \$, soit 304,4 % de plus qu'en 1993-1994). Pour ceux qui sont en faveur d'un dégel des frais de scolarité, les étudiants devraient faire davantage leur part en matière de contribution. Or, selon des données de l'Aide financière aux études, entre 1994 et 2001, le revenu annuel moyen des étudiants universitaires est passé de 11 810 \$ à 11 103 \$ (en dollars constants, cela représente une diminution de 2039 \$)¹.

Suggestions de questions à poser aux candidatEs :

- Quelle est la position de votre parti par rapport au maintien du gel des frais de scolarité ?
- Si vous êtes éluE, que proposez-vous pour améliorer l'accessibilité aux études pour les responsables de familles monoparentales ?

¹ Ratel, Jean-Luc, « Indexer les droits de scolarité – Une goutte d'eau pour les universités, une mer à boire pour les étudiants », *Le Devoir*, 31 janvier 2007.

CONCILIATION FAMILLE – EMPLOI – ÉTUDES

Quand on a des enfants, **concilier la vie personnelle et familiale avec les obligations de la vie professionnelle ou étudiante peut devenir un véritable casse-tête**. Si cela est vrai pour les familles biparentales, cela l'est encore davantage pour les familles monoparentales où un seul parent doit assumer l'ensemble des responsabilités familiales. Par ailleurs, les responsabilités familiales ne se résument pas toujours au simple fait d'être parent. Avec une tendance à couper de plus en plus dans les services de santé et les services sociaux, un nombre croissant de personnes (des femmes dans la majorité des cas) sont appelées à s'occuper d'un proche âgé ou malade. Cette surcharge de responsabilités familiales, associée à des conditions de travail souvent difficiles, a des impacts directs sur la santé des personnes, menant souvent à l'épuisement.

Du côté du marché du travail, d'importantes transformations viennent ajouter aux difficultés de concilier la sphère privée et la vie professionnelle. On pense par exemple aux nombre grandissant d'emplois atypiques (temporaires, sur appel, à temps partiel) et aux journées de travail qui s'allongent de plus en plus. Or, les employeurs ont trop souvent tendance à gérer les problèmes de conciliations de leurs employéEs à la pièce plutôt que de se doter d'une politique officielle en ce sens.

À l'automne 2004, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille entreprenait une tournée de consultation en vue d'élaborer une **politique gouvernementale de conciliation travail-famille**. La FAFMRQ avait d'ailleurs déposé, aux côtés d'autres groupes de femmes et Famille, un mémoire collectif dans lequel on recommandait « *que le gouvernement du Québec définisse une politique familiale globale et à portée transversale évitant les morcellements, permettant de coordonner les politiques et de concerter les interventions touchant les familles* »². Presque trois années plus tard, à part quelques mesures isolées (saupoudrage de financement pour les haltes-garderies, des services d'aide aux devoirs...), une véritable politique structurante et transversale est toujours absente du paysage québécois.

Il faut cependant souligner l'avènement du **nouveau Régime québécois d'assurance parentale**. Depuis janvier 2006, les nouveaux parents peuvent bénéficier d'un régime plus généreux que celui qui était offert par le biais du programme fédéral d'assurance-emploi, les durées de congés parentaux étant plus longues, tant pour les pères que pour les mères, et les montants plus généreux. Rappelons toutefois que le Régime québécois d'assurance parentale est entièrement financé à même les cotisations des travailleuses et des travailleurs et que certaines personnes (dont les étudiantEs) ne sont pas couvertes par le régime.

L'existence d'un **réseau de services de garde** à contribution réduite joue un rôle essentiel dans la possibilité de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle pour les familles qui ont de jeunes enfants. Or, **les frais de garde sont passés de 5 \$ à 7 \$ par jour** sous le règne libéral. **Il serait donc fort pertinent de connaître les intentions de tous les partis politiques sur l'avenir des services de garde au Québec.**

Suggestions de questions à poser aux candidatEs :

- Si vous êtes éluE, quelles mesures entendez-vous prendre pour aider les familles, dont les familles monoparentales et recomposées, à mieux concilier leur vie familiale avec leurs études ou leur vie professionnelle ?
- Quelle est la position de votre parti politique concernant la pérennité des services de garde à contribution réduite ?
- Seriez-vous prêtEs à imposer des mesures coercitives aux employeurs de façon à ce qu'ils tiennent davantage compte des responsabilités familiales de leurs employéEs dans leur organisation du travail ?

² *Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale : une réflexion nécessaire pour la société québécoise.*, mémoire collectif présenté à Claude Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, par le CIAFT, la FAFMRQ, la FFQ, la FQOCF et RNR, octobre 2004.

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

Le 1^{er} avril 2004, le ministère de la Famille accueillait les organismes communautaires Famille (dont les associations membres de la FAFMRQ) en vue d'assurer leur financement en appui à la mission globale. Or, bien que le nombre de familles monoparentales soit en croissance partout au Québec, une proportion importante des associations qui leur viennent en aide connaissent, depuis toujours, de graves problèmes de sous-financement. **La moyenne du financement des associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) est de 45 394 \$ comparativement à 49 000 \$ pour l'ensemble des OCF.** Les écarts sont encore plus importants lors qu'on compare le financement des AFMR à celui des **centres de femmes (125 000 \$)** ou à celui des **maisons de jeunes (72 000 \$)**.

Par ailleurs, **le concept même de financement de la mission est menacé par des attentes de plus en plus claires, de la part de l'État, que les organismes aient recours à du financement privé ou à des ententes de services.** En effet, certains documents gouvernementaux présentement soumis à des consultations laissent présager que les organismes communautaires seront évalués selon leur capacité à « diversifier » leurs sources de financement. **En 2005-2006, le total du financement gouvernemental consacré aux organismes communautaires était de 634,7 millions de dollars. De ce montant, 363,6 M \$ (57 %) étaient en appui à la mission globale³.**

Vivre une rupture est souvent une expérience difficile pour l'ensemble des membres de la famille. Il n'est pas rare, par ailleurs, que les personnes qui viennent de vivre une séparation se retrouvent dans une situation d'isolement plus important que lorsqu'elles vivaient en couple, ce qui accentue les difficultés qu'elles ont à traverser. Justement, la raison d'être des associations de familles monoparentales et recomposées est d'offrir un milieu de vie accueillant et d'accompagner les personnes dans ce difficile processus de réappropriation de leur vie.

Les associations de familles monoparentales et recomposées demandent qu'on leur donne véritablement les moyens de continuer à faire leur travail auprès des familles qu'elles représentent.

Dernière heure !!!

Tout juste avant le déclenchement des élections, la **ministre de la Famille, des Aînés, et de la Condition féminine, Carole Théberge, annonçait l'octroi d'un financement additionnel de 600 000 \$ pour l'ensemble des organismes communautaires Famille pour l'année se terminant le 31 mars 2007.** Même s'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les OCF, **rappelons qu'il s'agit pour le moment d'un financement non récurrent et qu'il ne répond que partiellement aux besoins réels de financement additionnel des OCF qui ont été évalués à 3 millions de dollars pour 2007-2008.** Il serait sans doute bon de le rappeler aux candidatEs libéralEs qui se vanteront de la générosité du gouvernement Charest envers les OCF pendant la campagne électorale.

Suggestions de question à poser aux candidatEs :

- Si vous êtes éluEs, est-ce que vous vous engagez à faire augmenter l'enveloppe du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine dédiée au financement en appui à la mission des organismes communautaires Famille ?
- Quelle est la position de votre parti politique en ce qui a trait au financement en appui à la mission des organismes d'action communautaire autonome ?

³ *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2005-2006.*, Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (2006). : www.mess.gouv.qc.ca

POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur la lutte à la pauvreté

Lutte à la pauvreté : Actions et inactions du gouvernement Charest, MÉPACQ (janvier 2007) : <http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/files/BilanPauvreteCharest022007.pdf>

Une analyse du bilan de l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale : Deux raisons de dénoncer l'action gouvernementale, Collectif pour un Québec sans pauvreté (décembre 2006) : www.pauvrete.qc.ca

Vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002) : Mémoire de la FAFMRQ sur le projet de loi 112

Sécurité du revenu : le droit à la dignité pour tous (2004) : Mémoire de la FAFMRQ sur le projet de loi 57

Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles : Des reculs inquiétants pour les familles monoparentales (2006) : Avis de la FAFMRQ sur le Projet de règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum (2006), Au bas de l'échelle, : www.aubasdelechelle.ca

Sur les pensions alimentaires pour enfants

Rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale : traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux (2006), ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Rapport_pension_alimentaire.pdf

Rapport sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants : aucune amélioration pour les familles monoparentales à l'aide sociale (juin 2006) : Communiqué de la FAFMRQ

Sur l'accessibilité aux études

La fin des discriminations pour les parents-étudiants : un pré-requis essentiel pour une véritable égalité d'accès aux études (2003) : mémoire de la FAFMRQ

Les universités québécoises : l'accessibilité d'abord ! (2004) : mémoire de la FAFMRQ

Site Web de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) : www.feuq.qc.ca

Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes (2004), Avis du Conseil du statut de la femme : www.csf.gouv.qc.ca

L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études (2004), Avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études : www.cse.gouv.qc.ca

Sur la conciliation famille-emploi-études

Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale : une réflexion nécessaire pour la société québécoise (octobre 2004), mémoire collectif présenté à Claude Béchard, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, par le CIAFT, la FAFMRQ, la FFQ, la FQOCF et RNR.

Personne ne devrait avoir à choisir entre la famille et le travail ! Des outils pour mieux comprendre et mieux agir en conciliation famille-travail (décembre 2006), Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail : www.femmesautravail.qc.ca

Sur le financement des organismes communautaires Famille

État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2005-2006 (2006), Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales : www.mess.gouv.qc.ca

Sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Plateforme pour l'égalité des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire (février 2007), document cosigné par les membres du Groupe des 13.